REPUBIQUE DU BENIN

- : - : - : - : - : - : -

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- : - : - : - : - : - : -

DECRET N° 2001-385 DU 8 OCTOBRE 2001

Chargeant Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat chargé de la défense nationale, de l'intérim de Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;

VU : Le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Pour compter du 08 octobre 2001, Monsieur Pierre OSHO, Ministre d'Etat chargé de la défense nationale, est chargé de l'intérim du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement pendant l'absence de Monsieur Bruno AMOUSSOU ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 octobre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 - MECCAG- PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.